

Barème d'honoraires

Applicable à compter du 25 juin 2019

Transactions de biens à usage d'habitation et terrains

Prix de vente net vendeur inférieur ou égal à 135 000€	Forfait 7 000€ TTC (à la charge du vendeur)
Prix de vente net vendeur supérieur à 135 000€	5% TTC du prix de vente (à la charge du vendeur)

Locations de biens à usage d'habitation

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	10€/m ² de surface habitable	10€/m ² de surface habitable
Etat des lieux location vide ou meublée	3€/m ² de surface habitable	3€/m ² de surface habitable

